

Les libelles et la fabrique de l'odieux (1615-1617) : l'imaginaire de la haine publique et le coup d'État de Louis XIII

25 avril 1617. Une sédition populaire embrase Paris au lendemain de l'assassinat de Concini, commandité par Louis XIII. Au cours d'un véritable chemin de croix profane du Pont-Neuf à la rue de Tournon, des sévices rituels sont infligés au corps du favori de Marie de Médicis, que la population a déterré avant de le pendre. Si l'ordre des supplices change, selon les récits, un invariant s'observe : le corps est successivement essorillé, émasculé, transpercé de coups d'épée et frappé à coups de bâton ; les mains et le nez sont coupés ; le cœur est mangé ; la barbe et les cheveux sont arrachés avant d'être brûlés. Sous une forme métaphorique, une estampe retrace les étapes de ce rituel et légitime la mise à mort du favori, suggérée par la transe collective de la foule scandant : « Sortez coyon¹ ! » Cette mise en image de la haine brutale et publique a surtout été relayée par un vaste corpus de libelles anti-Concini. Dans le contexte des mariages espagnols, conclus en 1615, les princes ont opposé une vive résistance à la régente. La publication de 386 libelles en 1615, 180 en 1616 et 200 en 1617 le révèle. 128 d'entre eux sont exclusivement dirigés contre le favori de Marie de Médicis². Peu à peu il devient la cible essentielle de cette littérature diffamatoire.

L'absence de critiques contre Concini avant 1615, voire sa représentation en galant gentilhomme, plié aux élégances curiales du parfait courtisan³, contraste avec la violence du carnaval sanglant auquel la foule parisienne s'adonne contre le corps du favori honni. Selon le mémorialiste Fontenay-Mareuil, la haine envers le misérable

1. Jan Ziarnko, *Tableau et emblèmes de la détestable vie et malheureuse fin du maistre Coyon ou Mythologie des emblèmes du Coyon*, gravure anonyme, Qb1 1617, BnF Est. C.29396. Peintre-graveur polonais, il a édité de nombreuses estampes en faveur du pouvoir royal sous Henri IV et la régence.

2. Hélène Duccini, « Une campagne de presse sous Louis XIII : l'affaire Concini (1614-1617) », dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités : mélanges Robert Mandrou*, Paris, Puf, 1985, pp. 291-301.

3. *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1982, vol. XXVII, p. 726, article « Concino Concini ». Il cite à l'appui les *Mémoires* de Richelieu et les *Mémoires* de François d'Estrées. Ce dernier affirme qu'il était « agréable de sa personne [...] sa conversation était douce et aisée » : François d'Estrées, *Mémoires*, éd. Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat, Paris, Firmin Didot, 1837, t. VI, p. 419.

n'épargnait personne, pas même les mendiants, soucieux de donner une obole dans le chapeau placé par dérision au pied du pendu⁴. Les effets de cette haine se perpétuent dans l'écriture historiographique moderne⁵. L'impact de ces polémiques sur l'imaginaire mérite d'attirer l'attention sur les stratégies (anti)-pathiques mises en œuvre dans l'écriture pamphlétaire. Jacques Sémelin a remarqué, dans un contexte plus contemporain, que « le massacre procède d'abord d'un processus mental⁶ ». Celui de Concini semble incarner cette parole qui tue⁷, cette métamorphose de l'imaginaire odieux en une haine brutale. Par une campagne de presse sans précédent, la haine aristocratique semble s'être muée en une haine d'État et en une haine publique, qui a peut-être même entaché l'imaginaire d'un roi qui s'est résolu au tyrannicide. Le contexte apprend aussi que les contemporains ont été sensibles à l'étude des passions, à leur impact sur le corps individuel comme sur le corps social. Leur déchiffrement, leur instrumentalisation et leur contrôle s'expriment en particulier par la naissance d'un genre nouveau en 1614, celui du traité des passions⁸. Il conviendra de montrer combien les écrits diffamatoires peuvent être assimilés à de véritables traités des passions pratiques. Loin de révéler une opinion publique, les libelles ne constituent-ils pas l'outil par excellence de l'émotion publique au service du pouvoir ? Fabriques de l'odieux, ils ont modelé la psychè collective autour d'une puissante « communauté émotionnelle⁹ » contre le favori Concini.

LE LIBELLE : UN TRAITÉ POLITIQUE DES PASSIONS

Le recours à l'écriture diffamatoire fait partie de l'éthique nobiliaire. Les princes dirigent leur contestation non pas contre le souverain lui-même mais contre ses conseillers¹⁰. Déçu de l'échec des États généraux, Condé porte les premières attaques,

4. François-Duval Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, éd. J.-F. Michaud et J.-J.-F. Poujoulat, Paris, Firmin Didot, 1837, t. V, « Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre », p. 467 : « tant la haine publique estoit grande contre ce miserable ».

5. Michel Carmona, *Marie de Médicis*, Paris, Fayard, 1981, pp. 325-328. Michel Carmona va jusqu'à soutenir que les Concini gouvernent la France depuis la mort d'Henri IV. H. Duccini accorde aussi un rôle prééminent à Leonora ou fait de Concini un premier ministre, ce qu'il n'a jamais été, malgré les accusations des libellistes. Voir H. Duccini, *Concini*, Paris, Albin Michel, 1991.

6. Jacques Sémelin, *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 77.

7. Patrick Boucheron et Vincent Azoulay (dir.), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009. Comme l'a fait remarquer Alain Brossat, « toute parole de mort, tout discours de haine oscille indéfiniment entre la profération d'une menace et la prévention d'un passage à l'acte » : *Le Corps de l'ennemi. Hyperviolence et démocratie*, Paris, La Fabrique, 1998, p. 154.

8. Yann Rodier, *La Raison de l'odieux. Essai sur l'histoire d'une passion : la haine dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1659)*, thèse d'histoire sous la direction de Denis Cruzet, université Paris-IV, 2012.

9. Barbara Rosenwein, « Worrying about emotions in history », *The American Historical Review*, 2002, vol. CVII, n° 3, pp. 821-845.

10. Tatiana Debaggi-Baranova, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de Religion*, Genève, Droz, 2012.

car il craint que l'examen des pensions qui lui ont été allouées ne lui porte préjudice¹¹. Dès le début de la deuxième révolte des Grands en juillet 1615, le prince met en accusation Concini pour justifier sa révolte¹². Le libelle constitue un maillon essentiel dans la genèse du « devoir de révolte¹³ » marqué par la prise d'armes des malcontents. Il la justifie et l'entretient. Le *Protecteur des Princes* publié en 1615 dénonce ainsi les « artifices » utilisés par le gouvernement pour « rendre odieux »¹⁴ Condé et ses partisans. Dans *L'Espagnol françois*, réponse au libelle condéen de *La Cassandre françoise*, le médecin Carlos Garcia (1580-1630) accuse les « chroniqueurs d'infamie », de propager leur haine auprès du peuple pour l'émouvoir¹⁵. Le libelle a par conséquent une fonction (anti)-pathique : il est conçu, par ses auteurs, comme une véritable fabrique de l'odieux, à l'origine d'une artificialisation de la haine dans l'imaginaire.

Identifiées comme la source du dérèglement tragique du monde, des conflits civils et des guerres de Religion, les passions ont été appréhendées comme un objet d'étude privilégié. Les hommes de l'entre-deux, témoins des guerres de Religion et soucieux de conjurer le retour des passions fratricides pendant la régence, se demandent comment tourner la page de la génération sanglante des guerriers de Dieu¹⁶. L'évêque de Belley, Jean-Pierre Camus (1584-1652), publie le premier traité des passions dans ses *Diversitez* en 1614. Il est suivi la même année par le jésuite François Loryot (1571-1642), ancien aumônier de la reine Marguerite de Valois, qui lui dédie ses *Secrets moraux concernant les passions du cœur humain*¹⁷. Le magistrat et ambassadeur Eustache de Refuge (1564-1617) avait été commissionné en Guyenne par le chancelier Pomponne de Bellièvre, son beau-père, pour surveiller la mise en œuvre de l'Édit de Nantes. Il propose aussi une analyse des passions dans son *Traicté de la court* (1616). Il parvient à pronostiquer la mort de Concini à partir de nombreux arguments scientifiques relevant de la psychologie¹⁸. Il remarque que les passions changent notre esprit et aveuglent notre raison : « La haine s' imagine des laideurs

11. Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, pp. 442-449.

12. *Articles proposés au Roy de la part de M. le Prince*, (s.l.), 1615, pp. 6-7, BnF Lb³⁶ 478.

13. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.

14. *Le Protecteur des Princes*, (s.l.), 1615, p. 6 et 11, BnF Lb³⁶ 533. Condé fut accusé d'avoir voulu prendre le pouvoir et de s'emparer de la ville de Poitiers. Ce fait avait été popularisé, selon le libelliste, « par le plus signalé monopole, qu'on a tramé pour alterer la gloire du dessein de ce Prince, n'est-il pas vray que le voyant cheri, et aimé de tous les bons François, pour le rendre odieux, et ruine d'amitié, de credit, d'autorité, on luy dressa calomnieusement ceste partie de Poitiers ? », p. 8.

15. Carlos Garcia, *L'Espagnol François*, (s.l.), 1615, pp. 6, 32 et 38, BnF Lb³⁶ 452.

16. Y. Rodier, *La Raison de l'odieux...*, *op. cit.*, pp. 109-113. Les « hommes de l'entre-deux » désignent ceux qui ont vécu l'expérience traumatique des guerres de Religion et proposent dans le premier xvii^e siècle des solutions pour éviter le retour des passions fratricides. La plupart des auteurs des traités des passions appartiennent à cette catégorie. Voir également à ce sujet : Y. Rodier « Fils de Ligueurs et "enfants de la guerre" : pour une anti-mémoire de la Ligue au début du xvii^e siècle ? », dans Bertrand Haan et Sylvie Daubresse (dir.), *Aux frontières de la Ligue. Engagements catholiques (1584-1598)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 191-210.

17. François Loryot, *Les Secretz moraux concernants les passions du cœur humain*, Paris, J. Cottereau, 1614, BnF D-8597.

18. J.-Fr. Dubost, « Favoris et imaginaires de la faveur. *Le Traicté de la court* de Refuge (1616) : une théorisation des stratégies curiales au temps de Marie de Médicis », dans Bernard Teyssandier (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes*, Reims, Épure, 2012, pp. 384-398.

et horreurs extraordinaires en l'object qu'elle hayt¹⁹. » Les libelles participent ainsi à cette dynamique de déformation et de reformation de l'imaginaire. Ils fonctionnent en ce sens comme des applications pratiques des traités des passions, capables de susciter l'émotion publique, en l'occurrence une haine publique contre Concini.

Instruments politiques, les libelles s'inscrivent dans un ensemble de pratiques et de représentations qu'il faut prendre en compte, en particulier l'intense réflexion sur le pouvoir des mots et leur capacité à émouvoir. Carlos Garcia l'illustre dans son *Espagnol François* lorsqu'il compare les libellistes condéens à des forgerons de passions enragées : « Et lors l'on descouvrira l'ambition maudite qui t'embrase [Condé], et que tu fondes sur l'esmotion et mutinerie que tu t'efforces d'allumer parmi la populace, essayant par ce moyen de couvrir la main qui lance le coup sous la nuee du tumulte et sedition²⁰. » Bernard Pierre rédigea deux libelles en 1615 dans le contexte de cette campagne pamphlétaire lancée par les princes : *Le Bon François contre les libelles* et *Le Fléau de la calomnie, ou traité contre les mesdisans*. Il explique avoir rédigé le second après avoir vu les effets de la calomnie dans Paris pendant un an. Il incrimine le rôle des libelles dans la naissance des ligues, des émotions et des séditions publiques. Recommandation est donc faite de ne rien imprimer sans approbation officielle « pour obvier aux malheurs qui arrivent de l'impression de tant de libelles, sans le nom de l'Auteur, qui impunément courent par la France, et qui seront (ce que Dieu ne vueille permettre) les avant-coureurs de quelque malheur²¹ ».

La fabrique de l'odieux repose ainsi sur des stratégies rhétoriques, mises en œuvre par les libellistes dans la polémique anti-conciniste. Le premier XVII^e siècle, véritable « âge de l'éloquence²² » (Marc Fumaroli), s'intéresse aux liens entre passions et *technè* oratoire. La rhétorique s'inspire du schéma aristotélien et cherche à enseigner l'art de convaincre. Trois preuves ou moyens de persuasion, d'après la *Rhétorique* d'Aristote, sont requis pour toucher l'auditoire : l'*éthos*, le *logos* et le *pathos*²³. Le quatrième chapitre du second livre pour savoir « Comment on agit sur l'esprit des auditeurs » est consacré à l'amitié et à la haine²⁴. Le *Gorgias* de Platon révèle déjà que, si l'on sait l'utiliser, le *logos* possède un pouvoir (une *dunamis*) qui exerce une contrainte sans équivalent sur l'auditeur. La persuasion (*Peitho*) et la violence (*bia*) sont intrinsèquement liées. Dans son *Éloge d'Hélène*, Gorgias écrit que « le discours persuade, il contraint l'âme [...] à la fois d'être persuadée des choses qui sont dites et d'être consentante aux choses qui sont faites²⁵ ». Paul Ricoeur n'avait-il pas théorisé à ce titre « un usage sauvage de la parole [qui] permet de disposer des mots sans les

19. Eustache de Refuge, *Traicté de la Cour*, (s.l.), 1617, p. 29.

20. Carlos Garcia, *L'Espagnol François*, op. cit., p. 37. Voir aussi pp. 6, 13, 14, 21, 32.

21. Pierre Bernard, *Le Fléau de la calomnie, ou traité contre les mesdisans et détracteurs de la renommée du prochain, et des puissances ecclésiastiques et temporelles. Recueilli fidèlement des auteurs sacrés et profanes, tant anciens que modernes*, Lyon, (s.n.), 1615, p. 48, BnF D-13704.

22. Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980.

23. Aristote, *Rhétorique*, trad. française Médéric Dufour et André Wartelle, Paris, Gallimard (1998), 2003, L. I, p. 22, 1356a.

24. *Ibidem*, L. II, chap. 4 : « De l'amitié et de la haine », pp. 119-123, 1381a-1382a.

25. Gorgias, « Éloge d'Hélène », cité dans Louis Guillermit, *L'Enseignement de Platon, Gorgias, Phédon, Ménon*, Nîmes, L'Éclat, 2001, p. 23.

choses », puis de « disposer des hommes en disposant des mots »²⁶ ? Cette intentionnalité émotionnelle du discours, dénoncée paradoxalement par les libellistes eux-mêmes, révèle l'enjeu de tels écrits en termes d'horizon de réception.

Christian Jouhaud, dans son étude sur les mazarinades, a mis en garde contre une interprétation des libelles comme de simples « textes reflets ». Il s'agit pour lui, non pas d'opinions couchées sur le papier ou représentatives d'une mentalité collective, mais d'une action politique qui cherche à agir sur le public et à modifier son appréciation des faits²⁷. Aussi la haine publique ne correspond-elle pas tant à l'expression d'une *psychè* collective historique qu'à la mise en œuvre d'une stratégie politique. L'horizon d'attente serait davantage celui d'une *émotion* publique (au sens du latin *movere*, « mouvoir »), à même d'agir sur le lectorat, que d'une *opinion* publique au sens où l'entendaient les contemporains. Au XVII^e siècle, l'opinion se comprend dans le sens de l'expression suivante : « opiner du bonnet ». En d'autres termes, opiner, c'est acquiescer à l'opinion des autres sans réserve²⁸. Cette expression vient de l'attitude du juge qui ôte son bonnet sans rien dire pour approuver ses pairs. L'*opinion* équivaut donc au terme de *sentiment* dans les dictionnaires du XVII^e siècle et suggère ainsi une appréciation sommaire des faits, non soumise à la réflexion ni à la raison. Ainsi il s'agit moins d'un débat d'idées que d'une conquête affective de l'espace public. La passion s'impose à la raison et la supplante. La polémique fait sacrifice de l'argument raisonnable et tempéré en recourant à l'outrance du ton, à l'injure, à l'exécration et à l'exagération²⁹. Avec le coup d'État de Louis XIII, le pouvoir royal finit par imposer son point de vue en justifiant *a priori* et *a posteriori* une haine d'État capable de constituer un ressentiment national fédérateur. Par ce geste, il accapare le « monopole de la cohésion collective » (Marcel Gauchet³⁰) qui a fait émerger l'État absolu.

LA POLÉMIQUE ANTI-CONCINISTE OU LES STRATÉGIES DU RENDRE ODIEUX

L'image de la toute-puissance conciniste fut créée et consolidée par les libelles princiers, selon lesquels la basse extraction de l'Italien, pourtant gentilhomme florentin naturalisé français en 1601³¹, ne pouvait justifier une accumulation de faveurs démesurée. Les charges polémiques contre Concini proviennent des représentations qui structurent l'imaginaire traditionnel de la faveur³². Depuis

26. Paul Ricoeur, *La Métaphore vive*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p. 15.

27. Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009.

28. *Le Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1694, « opinion ».

29. Marc Angenot, « La Parole pamphlétaire », dans *Le Pamphlet*, numéro spécial des *Études littéraires*, vol. XI, n° 2, 1978, p. 263.

30. Marcel Gauchet, « L'État au miroir de la raison d'État : La France et la chrétienté », dans Yves-Charles Zarka (dir.), *Raison et déraison d'État*, Paris, Puf, 1994, p. 226.

31. Il obtient ses lettres de naturalité le 12 juillet 1601. Elles lui donnent le droit de posséder, de gérer, vendre ou léguer des biens meubles et immeubles.

32. La fortune du favori est en ce sens fragile puisqu'elle est soumise à un ressentiment récurrent, déjà exercé contre les archimignons sous Henri III, puis contre Luynes en 1620-1622, contre Richelieu en 1625-1626, contre Mazarin sous la Fronde.

février 1611, la régente avait confié le titre de lieutenant général à Concini pour contrer le pouvoir du remuant gouverneur de Picardie, le duc de Longueville. Cette bipartition du pouvoir politique créa de fortes animosités entre les deux camps. Le Maréchal d'Ancre devint également gouverneur de la ville d'Amiens puis obtint en septembre 1615 la charge de lieutenant général des armées du roi en Picardie³³. La citadelle d'Amiens constituait un enjeu stratégique majeur du fait de la situation frontalière de la province³⁴. Le rattachement de Longueville à la révolte de Condé à l'automne 1615 donna à Concini la seule autorité publique légitime sur la province. Les princes exploitèrent cette situation dans leurs écrits diffamatoires, pour élargir cette « communauté émotionnelle » de l'odieux en suscitant l'indignation et la peur de l'étranger.

Les affaires de Picardie donnèrent lieu à une campagne de libelles contre le favori et contribuèrent à accroître la haine publique, en faisant croire qu'elle était déjà partagée par tous. Il s'agissait, par des stratégies de défiguration symbolique, de rendre scandaleuse une pratique pourtant inhérente au système curial : la faveur royale³⁵. Le *Courrier Picard* pose la question de savoir ce que deviendra la capitale du royaume si la Picardie est « en la puissance d'un Etranger, qui n'a autre but que de se rendre absolu³⁶ ». La haine se cristallise autour de plusieurs affaires. La première d'entre elles concerne l'assassinat de Prouville en 1615, un fidèle de Longueville et de Condé, tué dans une échauffourée par un soldat italien, Alphonso. La présence des soldats étrangers est d'autant plus mal perçue que la citadelle et son gouverneur symbolisent la punition que le roi Henri iv avait infligée à la ville ligueuse³⁷. Le maréchal d'Ancre est aussitôt accusé d'avoir commandité ce meurtre pour venger la condamnation à mort d'un soldat italien à Amiens, que Prouville aurait refusé de gracier. La deuxième affaire se déroule lors de la course de faquin au carnaval d'Amiens. Le duc de Longueville rompt sa lance sur ce mannequin de bois que d'aucuns s'amuse à comparer à Concini ; le gouverneur de la citadelle, Hauteclocque, s'en plaint au premier échevin Pingré et s'en indigne³⁸. Le *Courrier Picard* rapporte l'épisode et tourne en dérision les concinistes. Les échanges verbaux se font de plus en plus violents tandis que des tumultes contre Concini interviennent à Amiens et à Péronne en juillet et août 1616, juste après la paix de

33. Il perd cette charge en mai 1616 lors de la paix de Loudun. Il faut ajouter à son ancrage picard l'obtention du marquisat d'Ancre en septembre 1616 et du gouvernement de Péronne, Roye et Montdidier.

34. Pierre Deyon, *Amiens, capitale provinciale. Étude sur la société urbaine au 17^e siècle*, Amiens, CRDP d'Amiens, 1986.

35. Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

36. *Le Courrier picard*, (s.l.n.d.), p. 7, BnF Lb³⁶ 853.

37. La création de la citadelle d'Amiens en 1597 résulte de la volonté d'Henri iv. Le roi souhaitait en effet prévenir les invasions étrangères et punir les bourgeois d'Amiens, qui avaient eu une attitude équivoque lors de l'entrée des Espagnols dans la ville. Corbinelli et Ludovici sont installés comme secrétaires dans la citadelle d'Amiens ; Taddei et Montabene le sont dans la citadelle de Péronne.

38. Domenico Menna et Anne Michaux, « Protestations nobiliaires et mutations de la *Respublica*. Concini et Longueville en Picardie de 1610 à 1617 », dans *Public-Privé*, Paris, Puf, 1995, pp. 23-46.

Loudun³⁹. La *Remontrance* présentée par des habitants d'Amiens en soutien au duc de Longueville expose les griefs reprochés à Concini et recourt à l'argument xénophobe en dénonçant continuellement la présence des soldats italiens⁴⁰. Si les guerres civiles font l'objet d'interruptions et d'édicts de paix, la guerre de mots ne connaît pas de cesse.

La polémique anti-conciniste se fonde en grande partie sur l'efficacité de l'argument xénophobe. Un incident éclate à Paris en mars 1615 et émeut la population. Quelques marranes, surpris à préparer un agneau pour fêter la Pâque judaïque, sont emprisonnés et expulsés. Le médecin portugais de Leonora Galigai, Montalto, intercéde en leur faveur, ce qui accroît la suspicion à l'encontre de l'entourage d'une régente prétendument acquise aux étrangers. Les Concini sont accusés d'être les introducteurs de ces « nouvelles sortes de gens infames qui se sont coulez à Paris ez maisons des grands et pres de vostre Cour depuis peu d'années, comme Anabaptistes, Juifs, Magiciens et empoisonneurs⁴¹ ». Le Parlement présente alors des *Remonstrances* au roi pour prendre des mesures contre les étrangers et les exclure de la Cour⁴². Les statuts médiévaux anti-judaïques sont renouvelés mais s'inscrivent plutôt dans une perspective que Brigitte Bedos-Rezak a qualifiée de « modèle d'intoxication symbolique⁴³ ». Il s'agit pour la régente de désamorcer la haine publique potentielle suscitée par cette affaire et d'invalider la stratégie des princes.

Un second incident intervient le 28 mars 1615. La disparition de Cosme Ruggieri, astrologue italien proche des Concini, provoque une émotion populaire dans les rues parisiennes. Sa mort scandaleuse, qualifiée d'athée dans le *Mercur*, confirme l'identité dangereuse des Italiens, dénoncée par les libelles princiers. Exemple de ces stéréotypes italianophobes, *La Chemise sanglante* (1615) accuse les Concini d'avoir soumis la reine par leurs maléfices et d'avoir assassiné Henri IV par machiavélisme politique⁴⁴.

Sans être purement imaginaire, le sentiment xénophobe relève davantage d'une littérature d'action dirigée contre la politique de la régente que d'une intolérance contre les étrangers. Il en est de la haine comme de la rumeur, à propos de laquelle Marc Bloch écrivait qu'elle « ne se propage qu'à une condition : trouver dans la société où elle se répand un bouillon de culture favorable⁴⁵ ». L'efficacité politique

39. L'affaire de Péronne au mois d'août donne aussi lieu à trois nouvelles publications diffamatoires : *Discours véritable de ce qui s'est passé en la ville de Péronne au mois d'août dernier*, (s.l.n.d.), BnF Lb³⁶ 870 ; *Manifeste des Peronnois. Aux fidèles François*, (s.l.), 1616, BnF Z-Fontanieu 160 (9) ; *Conférence ou assemblée pastorale, faite au village de Gentelles, le premier jour d'octobre, an présent mil six cent et seize, entre les plus anciens bergers de la contrée*, (s.l.), 1616, BnF Lb³⁶ 891.

40. *Remontrance très-humble présentée au roi par ses sujets de la province de Picardie, sur le fait de la citadelle d'Amiens*, (s.l.), 1616, p. 8, BnF Lb³⁶ 852.

41. *Remonstrances présentées au roy par nosseigneurs du Parlement le vingt-uniesme may 1615*, 1615, pp. 31-32, BnF Lb³⁶ 398.

42. *Ibidem*, pp. 35-36.

43. Brigitte Bedos-Rezak, « Tolérance et raison d'État : le problème juif », dans Henri Méchoulan (dir.), *L'État baroque*, Paris, 1985, pp. 245-287.

44. Pierre Périsset, *La Chemise sanglante de Henry le Grand par le ministre Pierre Perisse*, (s.l.), 1615, BnF Lb³⁵ 914.

45. Marc Bloch, « Réflexion d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre », *Revue de synthèse historique*, t. XXXIII, 08 (1921), p. 17.

de l'argument xénophobe, si puissant pendant les guerres de Religion⁴⁶, enracine cet imaginaire stéréotypé de l'odieux et permet aux princes de rallier le plus grand nombre à leur cause. L'acculturation d'un véritable ressentiment national, construit autour de la thématique rebattue de « l'amour de la patrie » par les libelles princiers, explique que cet imaginaire de l'odieux ait été peu à peu légalisé. Les mesures parlementaires mises en place contre les étrangers à partir de 1618 l'attestent sans ambiguïté : l'expulsion du royaume de tous les Florentins est décrétée par le gouvernement royal. Elles sanctionnent aussi les Espagnols en congédiant une quarantaine de commensaux ibériques de la Maison de la reine Anne d'Autriche au mois de décembre⁴⁷.

Aux stratégies (anti)-pathiques et xénophobes viennent s'ajouter des tableaux qui peignent les malheurs socio-économiques attribués à Concini et favorisent l'expression du sentiment tragique⁴⁸. De nombreux libelles exagèrent en effet les misères de la guerre et les violences commises par les troupes royales en privilégiant les accents tragiques et la narration pathétique des pillages, des destructions, des cruautés, des pendaisons et des viols. *L'Apologie pour leurs Majestez* rapporte que les « cruautés se multiplient et montent à tel excès d'horreur, que des Turcs et des Scythes en auroient eu les cœurs attendris de douleur et de pitié⁴⁹ ». La fiction de la haine publique est entretenue par la parution d'ouvrages tels que le *Catholicon* qui réunit un ensemble de pièces burlesques, en vers et en prose, montrant à quel point le maréchal est haï par tous. Si la connaissance des passions avait permis à Eustache de Refuge de prédire en 1616 la chute du favori par le capital de haine accumulé contre lui⁵⁰, en avril 1617, le *Dialogue du berger picard avec la nymphe champenoise* reprend cette explication pour justifier *a posteriori* l'assassinat de Concini : « L'ay ouy dire à mon frere, qu'il faut qu'un Gouverneur gaigne plustost les cœurs que les corps ; car s'il se fait hayr, il est perdu, et ne se peut maintenir que par la haine⁵¹. » *L'ars gubernandi*, fondé sur la maîtrise des passions, fait du libelle l'outil politique par excellence de l'absolutisme royal, conçu comme un absolutisme affectif. Le Prince de raison doit maîtriser et domestiquer les passions de ses sujets.

Ce moyen cohésif de la haine nationale permet à Condé, sous couvert de protéger les intérêts publics et étatiques, de faire diversion sur la question des pensions qu'il a perçues avec largesse. Les libelles du parti de la reine, à l'inverse, tentent d'attiser

46. Henry Heller, *Anti-Italianism in sixteenth-century France*, Londres, University of Toronto Press, 2003.

47. J.-Fr. Dubost, « La cour de France face aux étrangers. La présence espagnole à la cour des Bourbons au XVII^e siècle », dans Chantal Grell et Benoît Pellistrandi (dir.), *Les Cours d'Espagne et de France au XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velazquez, 2007, p. 156. L'ambassadeur toscan Bartolini, proche de la parenté de Concini, par exemple, est expulsé en avril 1618 par le gouvernement avant que son hôtel particulier ne soit mis à sac.

48. Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, Littérature, Témoignage*, Paris, Gallimard, 2009, pp. 294-336.

49. *Apologie pour leurs Majestez*, Paris, (s.l.), 1617, p. 75, Lb³⁶ 880.

50. J.-Fr. Dubost, « Favoris et imaginaires de la faveur... », art. cit., p. 403.

51. *Dialogue du berger picard avec la nymphe champenoise sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre en Picardie*, par A.D.F.Q., Paris, J. Sara, 1617, p. 12, BnF Lb³⁶ 1017.

la haine publique contre Condé et les princes en montrant qu'ils sont les bénéficiaires des libéralités accordées par le gouvernement. Or le danger de telles accusations, bien que ces pratiques fussent alors monnaie courante, menaçait Concini, à l'heure où les financiers servaient de paratonnerres sociaux dans les contextes de crise⁵².

DE LA HAINE DE PAPIER À LA HAINE BRUTALE

L'arrestation du prince de Condé le 1^{er} septembre 1616 lança une nouvelle polémique. Des rumeurs circulèrent sur la responsabilité de Concini dans cette arrestation. Tous les princes quittèrent alors la Cour, y compris les Guises, les plus fidèles soutiens de la régente. Cet événement provoqua la réaction violente de la foule parisienne, encouragée par la princesse douairière et travaillée par une intense propagande : elle pilla l'hôtel des Concini, rue de Tournon. Les émeutiers déclarèrent que tous les Espagnols et les Italiens devaient être crucifiés. La maison du secrétaire de Concini, Raphaël Corbinelli, fut saccagée le lendemain⁵³.

Dans un récit dédié au roi et rédigé après le coup d'État d'avril 1617, l'historien Pierre Matthieu considère que le saccage de l'hôtel particulier du favori exprime « la haine enragée de ce peuple contre Conchine ». Il ajoute : « Jamais on n'ouyt tant de maledictions et execrations que le peuple en vomissoit lors contre Conchine et sa femme⁵⁴. » L'expression d'une prétendue haine publique contre le favori, largement relayée par les libelles, permet de justifier un tyrannicide politique commis pour préserver l'État. Diplomates et observateurs extérieurs rapportent de semblables propos sur la haine publique exprimée contre les Concini⁵⁵. La campagne de libelles a sans doute amplifié et élargi cette « communauté émotionnelle » de l'odieux contre le favori, présenté comme un tyran qu'aucun texte ne défend plus⁵⁶.

Pour restaurer son autorité mise à mal, Marie de Médicis durcit sa ligne de conduite contre les princes. Son coup de majesté contre Condé succède à la paix de Loudun et donne lieu à ce que le *Mercur*e appelle la troisième guerre civile, dirigée exclusivement contre le favori (septembre 1616-avril 1617). La mise en place du « ministère Concini », gouvernement résolument absolutiste⁵⁷, aggrave la fragilité de l'Italien et consomme sa rupture définitive avec ses derniers soutiens, dont les Guises. L'influence de Concini, ses tentatives de concussions, ses maladresses pour acquérir le duché d'Alençon, ses mauvaises relations avec la robe parisienne, affaiblissent la crédibilité du gouvernement de la reine au profit des princes. Le favori devient le bouc-émissaire idéal des mécontentements nobiliaires.

52. Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

53. Pierre Matthieu, *La Conjuration de Conchine*, Paris, P. Rocolet, 1618, p. 217, BnF Lb³⁶ 1018.

54. *Ibidem*, pp. 216-217.

55. J.-Fr. Dubost, *Marie de Médicis...*, *op. cit.*, p. 125.

56. H. Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 285. 190 libelles sont publiés entre le 1^{er} septembre 1616 et le 24 avril 1617 en faveur de la régente (133) et en faveur des princes (57). Aucun ne prend la défense de Concini.

57. J.-Fr. Dubost, *Marie de Médicis...*, *op. cit.*, p. 519.

À la demande d'un jeune secrétaire d'État, Richelieu, Nicolas Coëffeteau, aumônier et prédicateur de la reine dénonça cette fabrique de l'odieux par les libellistes de Condé. *La Réponse au manifeste publié par les perturbateurs du repos de l'Etat* (1617) décortique les effets produits par cette littérature haineuse et affirme sans détour que les princes

s'imaginent que le peuple recueillant avidement les plainctes qu'ils sement contre un officier de la Couronne [Concini], ils s'exempteront de blâme, et rejeteront sur luy toute la haine des miseres dont ils sont les auteurs⁵⁸.

Auteur en 1620 d'un traité des passions dédié à Richelieu et appelé à un grand succès, Coëffeteau a conscience que les écrits diffamatoires visent à rendre odieux leur adversaire à des fins politiques, par « artifices ». Il écrit à ce sujet que « la Haine a pour objet le mal que nous nous figurons être en celui que nous haïssons⁵⁹ ». L'échec de la propagande médicéenne à faire fonctionner les mariages espagnols comme un rempart contre les conflits civils signe la défaite de cette guerre affective entamée en 1615. Le parti des princes a su transmettre son ressentiment personnel grâce aux libelles, non seulement dans l'espace public, comme le montre le carnaval sanglant exercé contre le corps de Concini, mais aussi sur l'esprit du roi lui-même, résolu à se débarrasser du favori de la reine.

Tous les genres littéraires ont été mobilisés pour susciter cette haine publique : les discours satiriques, burlesques, pathétiques, allégoriques, historiques, mythologiques, tragiques contribuent à construire cette communauté émotionnelle de l'odieux. *La Trompette française*, par exemple, n'hésite pas à recourir à l'art de l'invective en qualifiant Concini de *coyon*, de *coquin* ou de *bardachon*⁶⁰. Jan Miernowski observe que sous la Ligue la transformation du discours persuasif en anathème avait réduit la rhétorique à un « rituel magique de la haine », à une « danse de la haine » dont la symbolique meurtrière brise la réciprocité de l'échange⁶¹. Hissée au niveau du sacré, l'invective impose le monologue de la haine et abolit la *persuasio* humaniste.

Après avoir exhorté les Parisiens à prendre les armes, l'auteur de *La Trompette française* recommande de dépecer Concini, de le brûler et de jeter ses cendres au vent. Cet appel à la vindicte populaire est élargi à tous les concinistes : « Battez, frappez, tuez telle canaille qui vient troubler vostre repos, mettez le feu dans leurs maisons⁶²... »

58. Nicolas Coëffeteau, *Réponse au manifeste publié par les perturbateurs du repos de l'Etat*, Paris, A. Estienne, 1617, p. 12, BnF Lb³⁶ 939.

59. N. Coëffeteau, *Tableau des Passions humaines, de leurs causes et de leurs effets* (1620), Paris, S. Cramoisy, 1625, p. 186, BnF R-31928.

60. *La Trompette française ou réveille matin aux Parisiens, pour venger l'assassinat commis par le mandement du Marquis d'Ancre, le 19 juin*, (s.l.), 1616, p. 11, BnF Lb³⁶ 856. Le *bardachon*, mot emprunté à l'italien, désigne le sodomite. Le *coyon* vient de l'italien, *coglione*, le testicule qui au sens figuré désigne le lâche et le sot.

61. Jan Miernowski, « Au-delà de la rhétorique, la haine ? », *Rhetorica*, XX, n° 4, 2002, p. 402. Voir également : Luc Racaut, *Hatred in print: Catholic propaganda and Protestant Identity during the French Wars of Religion*, Aldeshot, Ashgate, 2002.

62. *La Trompette française...*, *op. cit.*, p. 14.

Au corps de papier, déchiré et défiguré sous l'effet du verbe, se substitue quelques mois plus tard le corps physique du favori, déchiré cette fois-ci par l'ardeur collective d'un peuple en furie. De nombreux libelles diffamatoires et satiriques perpétuent cette exécration dans les mémoires⁶³. La narration d'une *voix publique*, d'abord postulée par les libelles en faisant croire en l'existence d'une haine collective commune, s'incarne finalement dans cet épisode brutal, assimilé à des « réjouissances publiques⁶⁴ ». Il en va de même au moment de l'exécution de la maréchale d'Ancre, dont la mort est aussi mise en scène⁶⁵.

La haine affective des Grands s'est peu à peu métamorphosée en une haine effective et brutale. La mise en action des libelles est décidée par le roi lui-même, convaincu par son entourage et par la publicisation de l'imaginaire anti-conciniste, de la nécessité de se débarrasser du favori. Qu'il s'agisse ou non d'un argument feint, le roi y recourt dans la lettre de justification qu'il envoie aux gouverneurs des provinces : « La haine publique que l'on portoit au gouvernement de ces gens-là avoit tellement aigry et altéré les esprits dans mon Royaume qu'il couroit fortune d'un embrasement universel si ie differois d'avantage à y pourvoir⁶⁶. » Le coup d'État témoigne de l'efficacité contagieuse du rendre odieux sur la *psychè* collective et de la fonction (anti)-pathique du libelle. Les scènes d'hystérie parisiennes se répètent en province, à Orléans, Tours, Angers, par des exécutions en effigie organisées par les autorités urbaines⁶⁷. Le lynchage public de Concini permet à une société divisée par les guerres civiles de faire corps autour du rituel d'exécration : « Chacun des passans iette des pierres sur ceste charongne desaminee (*sic*), et de la bouë, elle est battuë, execree et maudite⁶⁸. » René Girard a bien montré que le bouc émissaire polarise la haine collective, évacuée sitôt que le responsable a été supprimé, pour recréer une « bienheureuse unanimité réconciliatrice⁶⁹ ». À l'exécration unanime contre le favori succède une vénération commune pour le guérisseur de tous les maux : le roi. Entre avril 1617 et 1618, la défiguration du favori va de pair avec la transfiguration du roi que les libelles panégyriques, témoignages d'amour adressés à Louis XIII, mettent en lumière.

63. *L'Honteuse cheute du marquis d'Ancre, par les prières des bons Français, faite ce 24^e jour d'avril 1617*, Paris, J. Berjon, 1617, p. 3, BnF Ye-24245. *La Divine vengeance sur la mort du marquis d'Ancre, pour servir d'exemple à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité des rois*, Paris, T. Menard, 1617, p. 4, BnF Lb³⁶ 981.

64. *Actions de grâces et réjouissances de la France, sur la mort du marquis d'Ancre. Au roi*, Paris, N. Alexandre, 1617, p. 9 et 11, BnF Lb³⁶ 994 (A).

65. *Discours, regrets et harangue de la marquise d'Ancre, depuis la conciergerie, jusques sur l'échafaud ; ensemble la remontrance à son fils*, Lyon, Claude Pelletier, 1617, p. 5, BnF Lb³⁶ 1077 (A). Dans une harangue imaginaire à son fils, elle lui enjoint d'oublier sa filiation « car de te dire fils de ton pere, et mesme enfant de ta mere, ce seroit deshonorer ton nom, te rendre coupable d'une haine publique par le seul souvenir de nostre estre iadis ».

66. *Lettre du Roy aux gouverneurs de ses provinces sur la mort du maréchal d'Ancre*, Paris, 24 avril 1617, Paris, F. Morel et P. Mettayer, 1617, p. 7.

67. J.-Fr. Dubost, *La France italienne (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Aubier, 1997, pp. 328-329.

68. *L'Enterrement, obsèques et funérailles de Conchine, maréchal d'Ancre. Dédié aux Conchinistes*, Lyon, (s.n.), 1617, p. 6, BnF Lb³⁶ 1007 (A).

69. René Girard, *Le Bouc émissaire*, Paris, Grasset, 1982, p. 128.

La polémique affective des années 1615-1617 remportée par les princes jusque sur l'esprit du roi a réussi à métamorphoser une haine de papier, celle des princes, en une haine d'État, celle du Prince. Les époux Concini furent reconnus coupables du crime de lèse-majesté divine sur le fondement même des accusations fantaisistes contenues dans les libelles⁷⁰. La littérature diffamatoire des écrits anti-concinistes fournit donc un rare exemple de réception réussie, dans la mesure où elle est parvenue à l'objectif annoncé : renverser la fortune du favori, non seulement par son éviction physique, dans l'immédiat, mais aussi, au-delà, par sa *damnatio memoriae*. L'écriture historiographique a longtemps porté les stigmates de cet imaginaire politique de l'odieux.

Puissant et redoutable outil politique brandi par les princes, le libelle se révèle être une arme à double tranchant pour le pouvoir royal, une fois le favori éliminé. *La Défense de la faveur contre l'Envie* (1614) exprime clairement le rôle dérivatif du favori dans le système monarchique : « Tandis que chacun hait le favorisé, pas un ne songe à s'élever contre son prince⁷¹. » C'est pourquoi Louis XIII prit des mesures strictes pour contrôler de tels écrits et lutter contre les publications clandestines⁷². L'ordonnance royale de 1618 réforme l'imprimerie en diminuant le nombre de libraires, en renforçant le pouvoir de la police, en contrôlant la production et la diffusion des libelles⁷³. Ces écrits deviennent un enjeu essentiel de pouvoir et d'action politique à l'heure où la justification de l'absolutisme repose sur l'usage d'une raison souveraine capable de conjurer le retour des passions odieuses. Cette science politique des passions donne le jour à un grand nombre de traités, comme celui de Nicolas Coëffeteau, dédié au roi Louis XIII en 1620. Le coup d'État royal en avril 1617 marque ainsi le début d'un nouvel *ars gubernandi* fondé sur le contrôle et la maîtrise des passions dans l'espace public.

Yann RODIER

Université de Paris-Sorbonne Abu-Dhabi
Centre Roland Mousnier (UMR 8596)

Résumé

À partir d'un échantillonnage du corpus de la littérature anti-conciniste, publiée entre 1615 et 1617, cet article montre comment les polémistes ont fait du libelle une fabrique de l'odieux en créant une haine publique. Concini devient le bouc-émissaire d'un ressentiment national tourné contre les étrangers. Le coup d'État royal puis le carnaval sanglant du peuple parisien contre le corps du favori honni marquent le passage d'une haine de papier

70. T. Debaggi-Baranova, « Les libelles anti-Concini (1614-1618) : logiques de production et pratiques d'écriture », dans Bernard Teyssandier (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes*, op. cit., pp. 415-416.

71. J.-Fr. Dubost, « Favoris et imaginaires de la faveur... », art. cit., p. 378.

72. Jeffrey K. Sawyer, *Printed Poison. Pamphlet Propaganda, Faction Politics, and the Public Sphere in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1990, p. 25.

73. Bernard Barbiche, « Le régime de l'édition », dans Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Paris, 1969, 2 vol., t. I, pp. 460-464. Pour le détail des articles voir François-André Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieux, 1821-1833, t. XVI, pp. 120-128.

à une haine brutale, d'une xénophobie politique de circonstance à une xénophobie légalisée et juridique. Louis XIII la justifie par son geste puis par les dispositions parlementaires prises contre les étrangers à la fin de la régence.

Mots-clefs : Concino Concini, Louis XIII, Marie de Médicis, libelles, xénophobie, Italiens, Juifs.

Abstract

Libelles and the Production of Odium (1615-1617): The Imaginary of Hatred and Louis XIII's Coup d'État

Based on a sample of anti-Concini literature published between 1615 and 1617, this article shows how polemicists' slanderous pamphlets became a source of odium and stoked the public's hatred. Concini became the scapegoat for the nation's resentment of foreigners. The royal coup d'état and, later, the bloody carnival of the Parisian people as they set upon the body of the reviled favorite marked the passage from hatred that was merely on paper to a brutal hatred, from ad-hoc political xenophobia to legalized and juridical xenophobia. Louis XIII's deeds justified it and, later, so did the legal measures against foreigners at the end of the regency.

Keywords: Concino Concini, Louis XIII, Marie de' Medici, slanderous pamphlet, xenophobia, Italians, Jews.

